

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 12 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de CONSTANCE Patrick (procuration à G. BELAMIRI), PIECKOWIAK Bruno (procuration à I. WILLEMANT), PRUD'HOMME Renaud (procuration à G. DUMONT), RICART Patricia.

Objet : 6 – Acquisition du logement situé au 3 rue François Coppée mitoyen d'une propriété communale à la SA d'HLM Société Immobilière de l'Artois

Monsieur Mickaël DELEU est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la SA d'HLM SIA pour acquérir le 3 rue François Coppée mitoyen du n°1 rue François Coppée propriété communale.

Le prix de vente est de 76 637,00 € hors frais de notaire.

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour l'autoriser à procéder à cette acquisition et à signer les pièces et actes nécessaires à celle-ci auprès du notaire qui sera désigné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte cette acquisition et autorise M. le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à celle-ci auprès du notaire qui sera désigné.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 septembre 2020

Le Maire,  
J. DAGBERT

REÇU LE 28 SEP. 2020

